

Famille Pose Libre
Famille Encastrable



DUREE DE LA GARANTIE

	Sans enregistrement GCPLUS	Avec Enregistrement GC+
AEG	1 an pièces	2 ans Pièces Mo et déplacement
Electrolux	1 an pièces	2 ans Pièces Mo et déplacement
Faure	1 an pièces	2 ans Pièces Mo et déplacement



Pour vous connecter et connaître le coût de l'abonnement annuel à GCPLUS <https://www.gcplus.fr/>

Vous souhaitez vous abonner ? Informez votre commercial FINDIS qui demandera votre adhésion

Les exclusions de garantie :

- Les pièces esthétiques ou consommables.
- Les accessoires.
- Les problèmes liés à l'installation (Ex : Mauvais raccordement).
- Les appareils de second choix ou vendus aux enchères.
- L'utilisation différente de leur destination (Ex : Usage professionnel).
- Non-respect des consignes d'utilisation.
- Défaut d'entretien.
- Dommage dû à la corrosion.
- Avaries de transport ("casses occultes").

PANNE A LA MISE EN SERVICE

Cette procédure est valable si la panne est constatée à la mise en route et franche

PROCÉDURE :



Prendre contact avec l'assistance technique au 08.09.100.100 ou mail technique.frs@electrolux.fr pour établir un diagnostic.

La réparation est avant tout privilégiée. Si une pièce défectueuse est constatée par l'assistance technique, une nouvelle pièce sera à commander sur AGORA.

- En cas de panne lourde, confirmée par Electrolux, faire une demande d'accord pour avoir auprès de la marque.
- Toute reprise sera soumise à l'acceptation de l'Inspecteur Technique Régional.

DOCUMENTS ET PIÈCES A FOURNIR :



- Référence, numéro de série, descriptif précis de la panne.
- Facture d'achat client final, facture d'achat à la plateforme.
- Produit neuf, tous les accessoires, manuel d'utilisation.

APPAREIL SOUS GARANTIE

PROCÉDURE :



Prendre contact avec l'assistance technique au 08.09.100.100 ou par mail technique.frs@electrolux.fr pour établir un diagnostic

En cas de panne lourde, confirmée par Electrolux, faire une demande d'accord pour avoir auprès de la plate-forme.

CAS PARTICULIERS :

Appareil à pannes multiples :

- A la 3ème panne d'un appareil sous garantie, faire une demande d'accord de retour pour avoir au fournisseur. Chaque reprise sera validée par l'Inspecteur Technique.

DOCUMENTS ET PIÈCES A FOURNIR :



- Référence, numéro de série, descriptif **précis** de la panne.
- Facture d'achat client final ou facture d'achat à la plateforme.
- Fiche de liaison (voir annexes).
- Tous les justificatifs des précédentes interventions pour les pannes multiples.

APPAREIL HORS GARANTIE

PROCÉDURE :

Retour du produit en station technique agréée pour établissement d'un devis de réparation (voir annexe 1 - liste des stations techniques).

DOCUMENTS TECHNIQUES et PIÈCES DÉTACHÉES



www.agoraplus.com

CONTACTS SAV

Assistance Pro :	08.09.100.100 technique.frs@electrolux.fr
Service consommateurs :	08 90 71 03 44 ehp.consommateur@electrolux.fr Prise de RDV en ligne https://www.electrolux.fr/support/book-a-service/
Service pièces détachées :	03 44 62 21 62 www.agoraplus.com
Accès site technique :	www.agoraplus.com